

ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS UNE CAPITALE COSMOPOLITE : AVIGNON SOUS LES PAPES

La ville d'Avignon au temps des papes abritait certes un bon nombre d'oisifs, grands personnages ou marginaux mais elle comptait bien entendu, outre les fonctionnaires qui étaient directement au service de la cour, de nombreux travailleurs exerçant leur activité dans tous les domaines, les uns originaires de la ville et suivant les habitudes traditionnelles des Avignonnais, les autres, venus de l'extérieur, attirés par l'extraordinaire marché du travail que représentait la présence pontificale; comment ces personnages ont-ils cohabité et comment se sont-ils organisés entre eux? Question à laquelle il est difficile de répondre, la documentation permettant certes de constater l'existence dans notre ville des métiers les plus divers mais beaucoup moins la manière dont ils étaient exercés; je tenterai cependant de donner quelques renseignements sur ce monde du travail en tirant parti d'une documentation abondante mais cependant pauvre en détails précis et assez hétérogène en ce qui concerne le sujet qui nous occupe.

Sans doute les statuts du XIII^e siècle faisaient-ils une certaine place à l'exercice des métiers mais plutôt sous l'aspect de la simple police que de l'organisation du travail. Il est difficile de dire s'ils étaient encore véritablement en usage au XIV^e siècle, d'autant qu'à la population traditionnelle s'ajoutaient les nouveaux venus et les habitants d'Avignon se trouvaient donc partagés en deux catégories: les courtisans, qui relevaient de la juridiction de la cour du maréchal, et les citoyens, relevant de la cour temporelle, c'est-à-dire d'abord du comte de Provence puis à partir de 1348 du pape, sans pour cela se fondre avec les courtisans. Il y eut certainement des réglementations nouvelles mais je ne sais s'il en subsiste autre chose que des allusions, notamment à l'occasion de sentences prononcées à la cour temporelle à l'encontre des contrevenants¹.

1. Ainsi à l'égard de boulangers qui ont contrevenu aux règlements sur la fabrication du pain, de bouchers qui ont proposé à la vente des viandes avariées (Bibl. Vat. ms lat. 14779 passim).

J'ai surtout eu recours à un abondant fichier manuel d'individus rencontrés à Avignon, que j'ai constitué peu à peu depuis trois ou quatre dizaines d'années – fichier quelque peu préhistorique car l'informatique n'existait pas encore! – et j'en ai extrait les personnages signalés comme exerçant une profession quelconque: si les précisions pour beaucoup sont fort maigres, cela m'a tout de même apporté environ 9 000 personnages² gratifiés de quelque 300 noms de professions (en comptant évidemment les synonymes) que l'on pourrait regrouper en une soixantaine d'activités diverses. Cette documentation provient principalement de sources foncières (terriers, reconnaissances de directe, plus rarement actes notariés, divers): de ce fait elle est faussée par la présence majoritaire d'exploitants et travailleurs agricoles, le patrimoine des établissements ecclésiastiques dont ils étaient censitaires étant largement représenté par des documents concernant la seigneurie de biens ruraux.

Nous n'avons malheureusement pas de listes récapitulatives satisfaisantes de la population; à quelques exceptions près, la profession des quelque 780 citoyens ayant prêté serment de fidélité au pape en 1358³ n'est pas indiquée; deux autres listes postérieures plus explicites ne comprennent respectivement que 81 et 183 noms⁴; dans une autre liste datant de 1371 appelée *Liber divisionis cortesianorum et civium*⁵, les noms, consignés par paroisse dans une répartition parfois fautive, mentionnent la qualité de courtisan ou de citoyen et souvent mais irrégulièrement une origine et une profession, mais cette liste ne porte que sur les personnages qu'on savait n'être pas originaires de la ville; déjà bien connue et étudiée⁶, elle peut cependant encore être consultée avec fruit. Enfin deux registres, commencés en 1316 et allant jusqu'au milieu du pontificat d'Innocent VI⁷ mais avec des lacunes et peu soignés⁸, comportent les assignations et taxations officielles de logements accordés aux nouveaux venus (et même à des Avignonnais); si de nombreuses mentions concernent des officiers pontificaux, des familiers de cardinaux ou des personnages dont la profession n'est

2. De sexe masculin, les femmes étant classées à part.

3. Arch. Comm. Avignon, Grandes Archives, boîte 32 n° 934. Cf. B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon, 1309-1378*, Paris 1962 (*Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 201), p. 628-629; j'ai tenté autrefois d'identifier les professions des citoyens mentionnés dans cet acte, cf. A.-M. HAYEZ, «Citoyens et notables avignonnais au milieu du XIV^e siècle», dans *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1982-1984, p. 199-219.

4. Arch. Vat., Collect. 51 f.99-102v et 104-114.

5. Arch. Vat. Reg. Aven. 204 f.428-507. Elle porte la date fautive de 1378 mais R. TREXLER, «A Medieval Census: the Liber Divisionis», in *Medievalia et Humanistica*, 17 (1966) p. 82-85, a démontré qu'elle remontait en réalité à 1371.

6. Cf. GUILLEMAIN, *op. cit.*, p. 653-695; R. TREXLER, *art. cit.*; J. KOSTER, *The People of curial Avignon. A critical edition of the Liber Divisionis and the lists of matriculation of the confraternity of Notre Dame la Majour*, diss., University of New York at Binghamton 1992.

7. Arch. Vat., Collect. 52 et 53.

8. Il faudrait aussi recourir aux comptes de la chambre apostolique, encore en partie inédits; je ne l'ai fait cependant qu'assez épisodiquement n'ayant pas encore eu le courage d'indexer mes transcriptions!

pas indiquée, nous y trouvons cependant un nombre assez intéressant d'artisans ou de commerçants.

Les quelques renseignements que l'on peut recueillir à partir de ces sources sont donc l'identité de ces travailleurs (prénom, nom et parfois filiation), la désignation de leur activité, le lieu où ils habitent, souvent bien difficile à distinguer de celui où ils exercent leur profession, leur qualité de citoyen ou de courtisan, leur fortune foncière et leur origine, parfois leurs liens de parenté ou d'amitié, quelques détails sur leur activité, mais l'on est bien loin de disposer de l'ensemble de ces éléments pour tous les personnages rencontrés. Je laisserai de côté les fonctionnaires pontificaux déjà bien étudiés et qui posent des problèmes particuliers, ainsi que les juristes et les travailleurs agricoles, et m'attacherai surtout à la localisation des différentes professions rencontrées en donnant en outre quelques détails plus précis notamment pour les professions concernant l'alimentation.

Nous ne savons pas grand'chose des métiers avignonnais tels qu'ils existaient à l'arrivée du pape; nous pourrions peut-être en trouver un témoignage dans les noms de métiers affectés à des rues mais à quelle époque remontent-ils? Il semble qu'ils apparaissent très progressivement à partir de la fin du XIII^e siècle: l'on trouve ainsi mention des rues des Fusteries, de la Saunerie, de la Pelleterie (*Pelliparia*), mais bien souvent les désignations topographiques se rapportent plutôt simplement à la paroisse ou à un édifice tel que église, couvent, ou encore porte de l'ancienne enceinte, les dénominations relatives à une rue n'apparaissant que peu à peu. Parmi elles, une petite quarantaine se rapporte à une activité commerciale ou artisanale mais ces appellations peuvent varier dans le temps en raison de déplacements du lieu d'exercice des professions qui s'y exerçaient: la rue de la Sabaterie, proche des Changes, devient après le milieu du siècle «Vieille Sabaterie ou Pelleterie neuve», tandis qu'une voie perpendiculaire sera elle-même gratifiée du nom de «Vieille Pelleterie» (partie de la rue des Fourbisseurs); l'«Herbolerie» doit céder devant la présence des fabricants de ceintures, les «garlandiers» (c'est notre rue Galante, précédemment Garlanderie). Il semble d'ailleurs que la présence des artisans ou commerçants précède toujours et parfois d'assez longtemps l'intitulé de la rue et lui survive quelquefois alors qu'ils l'ont désertée: apparemment depuis un certain temps déjà, l'on ne trouve plus de saunier dans la rue de la Saunerie, le quartier du sel s'étant transporté au-delà de l'ancienne enceinte; on ne rencontre plus non plus dans la seconde moitié du XIV^e siècle aucun parcheminier dans la rue Blanquerie (actuellement rue du Collège d'Annecy) et ils se sont repliés dans le voisinage, rue Bouquerie (actuelle rue Théodore Aubanel) et place du Portail Boquier⁹. Une rue de la Mirallerie

9. La *Bocaria* (actuelle rue Théodore Aubanel) devait vraisemblablement son nom au voisinage dans sa partie nord du Grand Masel; quant à notre actuelle rue Bouquerie, elle portait alors le nom de rue des Masses.

(fabricants de miroirs)¹⁰ est attestée durant tout le XIV^e siècle sans qu'aucun de ces artisans n'y soit mentionné par les sources¹¹, et si l'on constate dans une autre voie la présence de vanniers, ceux-ci ne lui ont pas encore donné son futur nom de Banasterie¹².

Il est à noter que dans les quartiers nouvellement construits, c'est-à-dire en dehors de l'ancienne enceinte, n'apparaissent que peu ou pas de noms de professions¹³; les voies nouvelles, en réalité plutôt ruelles que rues, prennent plutôt les noms des « promoteurs » (propriétaires fonciers ou seigneurs de directes) qui ont morcelé les terrains pour y permettre la construction de maisons assez modestes.

Le nom de la paroisse où résident ces artisans et commerçants est souvent indiqué (notamment dans le *Liber divisionis*); on les trouve un peu partout (peut-être en nombre un peu plus restreint sur les paroisses de Saint-Étienne et de Saint-Symphorien qui abritent beaucoup de fonctionnaires pontificaux) mais il est surtout intéressant de savoir si leur lieu d'activité ou de résidence se trouve dans l'ancienne ou la nouvelle partie de la ville; en effet avec l'afflux de population, la cité a largement débordé de l'ancienne enceinte des XII^e-XIII^e siècles qui subsiste cependant mais en fort mauvais état; en ruine, celle-ci va toutefois jouer un rôle important dans l'expansion de la cité; la vieille ville étant totalement occupée, ces murs constituent un chantier très appréciable pour y établir en profitant de ces vestiges, des maisons généralement d'assez petites dimensions; elles peuvent servir de réserves, de pressoirs ou de greniers à foin à des habitants de la vieille ville mais également être vendues ou louées à des gens relativement modestes et accueillir des activités artisanales mais celles-ci non regroupées ne donnent pas lieu à des appellations topographiques et l'on se contente de les localiser en indiquant la portion de rempart compris entre les anciennes portes¹⁴; l'on y stocke des marchandises, on y installe des ateliers en utilisant parfois l'eau des canaux qui longent les vieux murs.

Et au-delà, c'est la région des bourgs, une prolifération désordonnée de lotissements où s'entasse une population fort mélangée qui pratique toutes sortes de métiers sans qu'on y note, en dehors des agriculteurs¹⁵, une spécialité professionnelle bien marquée topographiquement: cependant outre le

10. Rue allant du Grand Masel en direction du Palais pontifical (sur l'emplacement de la place de l'Horloge).

11. Le seul fabricant de miroirs que j'ai rencontré pour tout le siècle est un certain « *Johannes qui fecit specula* » qui figure sur une liste de paiement de taille de la paroisse Saint-Symphorien vers 1380 et demeure rue de la Croix (Arch. mun. Avignon, CC 21).

12. Armande veuve de Jacques Guerri, « *banastoneria* » détient une « *logia* » près du cimetière S. Symphorien (CC 1 f.32, DD 1 f.26v).

13. Tel le bourg des Stiradors (étendeurs de drap) où je n'ai toutefois pas trouvé d'artisan de ce genre.

14. Entre les portes Imbert et Matheron, ou Matheron et Infirmières pour ne citer que les endroits le plus souvent rencontrés dans les textes.

15. La population agricole est ainsi proche des terrains qu'elle cultive tout autour de la ville.

bourg des Stiradors (étendeurs des draps), notons cependant l'existence d'un bourg des Ortolans (jardiniers)¹⁶ et la présence d'un certain nombre de lapicides au bourg Cabassole¹⁷ tandis que des charretiers ont donné son nom à la rue Carreterie.

Si l'organisation de toute la région extra-muros est essentiellement le fruit de l'immigration¹⁸, la situation est plus complexe dans l'intra-muros puisque c'est en fait dans un cadre pré-existant que se sont installés les nouveaux venus même s'ils l'ont considérablement amplifié, profitant du moindre espace disponible; dans la vieille ville se trouvaient les points névralgiques de l'artisanat ou du commerce en ce qui concerne principalement le bois, les textiles, les peaux et l'alimentation; la place des Changes qui existait déjà antérieurement devient avec le séjour de la cour une des principales places bancaires de la chrétienté; non loin se tient la boucherie la plus importante de la ville, le Grand Masel et à côté une halle aux poissons qui lui est contiguë et qui remplace au début du pontificat de Jean XXII un marché tenu en pleine rue. De l'autre côté des Changes, l'on fabrique peut-être mais l'on vend surtout des objets de luxe; les fourreurs, les drapiers étaient installés depuis longtemps dans ce quartier¹⁹; des orfèvres (*argentarii*)²⁰ et des fabricants de ceintures (*garlandarii*) vont s'y ajouter. La rue de l'Épicerie (actuelle rue des Marchands) qui fait la limite entre les paroisses de Saint-Geniès et de Saint-Pierre accroît son importance après l'arrivée de *speciatores* ou *apothecarii* italiens. Près de l'église Saint-Pierre et de son cimetière dont on avait expulsé le marché aux bestiaux peu avant l'arrivée de Clément V, vont se développer également des ventes de viande, de pain et de légumes et même un « petit change ». Sur la paroisse Saint-Étienne, la rue de la Grande Fusterie continue à abriter des fustiers mais reçoit aussi un nombre assez important d'auberges en relation avec l'existence du pont et de la circulation sur le Rhône. Si la vieille ville se transforme, c'est donc généralement en utilisant et en développant les lieux d'activités qui existaient déjà.

Des transformations importantes interviendront à partir des anciens remparts; les anciennes portes²¹ se révèlent en effet des pôles d'attraction: les portails Matheron et des Infirmières ont chacun leur petit masel, quelques tables également où l'on vend des légumes; au portail Matheron est aussi mentionné un petit change. Le long des remparts s'alignent des constructions

16. À ne pas confondre avec un autre bourg des Ortolans situé sur la paroisse Saint-Agricol qui tire son nom d'une vieille famille avignonnaise.

17. Pour ceux-ci, il s'agit plutôt d'un lieu de résidence que d'activité.

18. En fait nobles et bourgeois avignonnais et par la suite communautés ecclésiastiques ont largement profité de l'opération en donnant à bail les terrains qu'ils possédaient autour d'Avignon.

19. Rues de la Draperie, Frenerie, de la Pelleterie.

20. Le nord de l'actuelle rue Bancasse portait alors le nom d'*Argentaria*.

21. Elles sont doubles tout comme les remparts.

de toutes sortes qui abritent un artisanat varié ou servent d'entrepôts à des commerçants.

Dans les bourgs, excepté pour la population agricole qui s'y est installée en grand nombre pour être proche des terres qu'elle cultive, l'on est bien loin de connaître les professions de tous les habitants et surtout de savoir s'ils étaient regroupés entre eux, les précisions sur les métiers qui y règnent faisant généralement défaut car il s'agit là d'une population fort modeste d'immigrants qui ont laissé peu de traces de leur présence.

Le lieu d'exercice de l'activité peut être topographiquement indifférent – l'on trouve des tailleurs ou des barbiers dans tous les coins de la ville – mais parfois l'artisan ou le commerçant doit impérativement être installé en des points précis où il rejoint ses collègues avignonnais ou courtisans (épiciers, fourreurs, par exemple), où il bénéficiera parfois de quelques installations rudimentaires collectives (masel, poissonnerie), à proximité de la clientèle (auberges situées aux entrées de ville²²) ou encore de l'eau (parcheminiers, blanchisseurs et lavandières)²³. Encore faut-il que l'individu soit à même d'acquérir un immeuble ou d'acquitter le loyer de celui-ci en totalité ou en partie et depuis l'installation de la papauté à Avignon se pose le problème de la crise du logement qui inclut celui des lieux de travail. Les Avignonnais qui poursuivent une tradition familiale reprennent l'échoppe ou l'atelier familial et n'ont sans doute pas trop de problèmes pour s'installer. Mais il faut aussi faire place aux nouveaux venus et pour eux les difficultés peuvent être grandes. Il existait depuis les premières semaines du pontificat de Jean XXII une réglementation des locaux; celle-ci n'a peut-être pas été aussi draconienne qu'on ne le suppose à première vue en imaginant un système de réquisitions qui a surtout sévi pour l'installation des livrées des cardinaux mais il fallait donner un caractère légal à l'occupation des hôtels et maisons; la répartition des locaux se fit peut-être avec une certaine souplesse et le rôle des assignateurs et taxateurs fut sans doute moins arbitraire qu'on aurait pu le penser; en effet assignations et taxations ne surviennent généralement qu'après un accord réalisé entre propriétaire et locataire qui se sont entendus avant d'aller devant le fonctionnaire assignateur ou taxateur, le locataire étant presque toujours dit occuper déjà les lieux. Pour le nouveau venu, il est primordial d'obtenir la jouissance d'un local où il pourra effectuer son travail, cette recherche est même prioritaire sur celle d'un logement. et les assignations portent souvent d'abord sur un atelier ou une boutique, avant d'y adjoindre quelques chambres voire une maison entière.

22. Nombreuses auberges rue Grande Fusterie, rue de la Saunerie (rue Carnot), ou place du Portail Boquier.

23. « Item domunculam terream cum retrocurte versus aquam Guillelmi Moline [Molini ?] quam tenet Durandus de Loregne lavanderius, taxamus in II turon. argenti pro mense » (Collect. 52 f.196v et 215v); « Item subtulum cum exitu ad aquam domus Ferrarii Molini quod tenet Alazatia Laurine lavanderia, taxamus in XX gr. pro anno » (f.203v).

Souvent l'immigrant cherchera dans la rue où exercent déjà des collègues pratiquant la même activité: rues de l'Épicerie, de la Pelleterie ou Vayrierie, Corroirie, Frenerie, Sabaterie, Argenterie, etc., et les registres d'assignments et de taxations témoignent de la réussite d'un certain nombre de nouveaux arrivants qui parviennent à s'installer à l'endroit qui les intéresse²⁴; ils succèdent ainsi à des prédécesseurs ayant exercé le même métier qu'eux²⁵; le nouvel occupant peut être déjà entré en possession de la maison ou partie de maison et ne se la fait assigner que pour plus de garantie²⁶; quelques propriétaires se font même assigner pour plus de sécurité leur propre maison²⁷. Parfois la destination du local est précisée dans l'assignation: un maréchal-ferrant obtient de disposer d'une partie d'hôtel près de la Saunerie *pro faciando ibidem artem suum*²⁸; d'autres locaux sont assignés *pro faciando artem sabatarie, pro faciando albergium, hostalarium, artem pelharie, pro faciando tabernam*, etc.²⁹

Ces immigrants s'adresseront donc à des Avignonnais qui exercent la même activité qu'eux, soit qu'ils recherchent le quartier adéquat, soit que la

24. [1319] « *Item camere IV cum coquina, terressea et latrinis superioribus domus Petri Bontosii, site in Triparia, Petruccio de Neri, Tibaudo de Urbeveteri, massellariis, de voluntate dicti hospitis assignate* » (Collect. 52 f.44v); « *item operatorium cum stacia anteriori domus dom. Petri Saumate presbyt., situm in Sabataria Sancti Genesii, Antonio Saumate, sabaterio, prout nunc tenet, sunt assignata* » (ibid. f.46); « *item pars crote cum operatorio domus Pontii de Mascone, site in Pelhissaria, Hueno de Mes, pellipario, est per nos, prout nunc tenet, de voluntate dicti hospitis concorditer assignata* » (f.49v); [1320] « *item pars superior domus Raymundi Monachi, site in angulo carriere Ypothecarie, quam tenuerunt mag. Vanbolus et Egidius de Meranzia fratres, Johanni Crescoli et Masserollo Durelli de Eugubio ypothecariis in Romana curia, de voluntate hospitis, assignata* » (f.56); « *item operatorium cum medio solario et statts anterioribus domus Guillelmi Bonelli, site in capite Ypothecarie versus Mersariam, Ricardo Guignonis et Pontio de Vacayrario, piperariis, sunt per nos, prout nunc tenent, assignata* » (f.64v); « *item subtulum domus Guasparidi site in Coyrataria, Petro Berardi coyratario, prout nunc tenet, assignatum* » (f.72); « *item operatorium, excepto transitu ad solarium domus Johannis de Bederrida, situm in Frenaria, Guillelmo Broche frenario, prout nunc tenet, de voluntate hospitis assignatum* » (f.77v); « *item hospitium Johannis de Romanis cum stacio anteriori, situm in capite Frenarie, Bernardo Oceroni mercerio, sunt per nos, prout nunc tenet, de voluntate dicti Johannis assignatum* » (f.82v), etc.

25. « *Item partem hospitii Gordanorum siti juxta cimiterium Sancti Genesii, quam tenuit Jacominus Daphan pelliparius, de concensu dictorum hospitem, Thomassinno de Albentorio pellipario assignamus; item operatorium cum crota domus Guillelmi de Mascone, quod tenet Thomassinus de Albentono, a Clemente pellipario, Petro de Malbeco pellipario assignamus* » (Collect. 52 f.40); « *item subtulum domus Nicolai et Raynerii Salve, fratrum garlanderiorum, site in Garlandaria, Petro Bonijohannis de Urbeveteri assignamus, de voluntate dictorum hospitem* » (f.49v).

26. « *Item subtulum domus Guasparidi, site in Curataria, quod tenet Petrus Berardi curaterius, eidem Petro prout nunc tenet assignamus* » (Collect. 52 f.43); « *item hospitium Raymundi Stephani, situm in carreria Speciarie, quod tenet Peregrinus Martini ypothecarius, ipsi Peregrino prout nunc tenet assignamus* » (f.44v).

27. « *Item solarium cum subtulo retro domum [Nicolai et Raynerii Salve], fratrum [garlanderiorum], situm in Garlandaria, dictis fratribus assignatum pro eorum habitatione* » (Collect. 52 f.49v); « *item hospitium mag. Guillelmi Crosati frenarii, situm in Frenaria, dicto frenario, prout nunc tenet, pro sua habitatione assignatum* ». (f.77).

28. En 1357 (Collect. 53 f.100).

29. Ibid. f.34v, 36v, 66v, 72v, 101v etc.

maison avec la boutique ou la table ait déjà un aménagement convenable, soit encore que l'on traite mieux avec un collègue : est-ce pour profiter de conditions matérielles déjà présentes ou n'y aurait-il pas déjà un certain esprit de solidarité entre gens de même métier ? Nous aurons d'ailleurs d'autres témoignages des liens qui s'ébauchent, à défaut des associations professionnelles – qui sont interdites³⁰ – dans les confréries de métiers qui sont nombreuses : aumônes de la Petite Fusterie, de l'Épicerie, des Notaires, confréries des Tailleurs³¹, des Savetiers³² etc.³³.

La localisation des lieux d'activité ou de résidence des artisans et commerçants est diversement indiquée : si les confrères des immeubles concernés et la paroisse à laquelle ils appartiennent figurent généralement dans les actes de vente ou de reconnaissances de directe, le nom de la rue lui-même fait encore assez souvent défaut dans la première moitié du siècle. On peut s'étonner de ce que dans les registres d'assignations, certains lieux qui sont le siège d'une activité commerciale intense du fait des nouveaux venus, comme la place des Changes par exemple, ne figurent quasiment jamais³⁴ : cela signifierait-il que les immeubles s'y trouvant échappaient au régime de la taxation, et que propriétaires et locataires préféraient s'arranger directement entre eux sans passer par une sanction officielle ? De même, aucune statistique véritablement crédible des professions ne pourrait être dressée d'après les assignations et taxations de maisons, de boutiques ou de tables : ce sont les tailleurs (*sartores*)³⁵ qui sont cités le plus souvent, suivis de près par les barbiers, les taverniers ou aubergistes, tous ces personnages étant généralement des courtisans.

L'exercice d'une profession exige donc la disposition d'un local particulier qui peut être indépendant : simple emplacement à même la rue, table ou loge, mais le plus souvent est incorporé dans un immeuble : échoppe, atelier, boutique ou cellier situé au rez-de-chaussée ; pour les changeurs, il faudra y ajouter l'existence d'une chambre forte où seront stockées les espèces.

30. Une enquête de la cour temporelle en 1365 à propos de l'élection d'un bayle de l'aumône des Corroyeurs suspecté d'avoir prêté serment traduit la défiance des autorités à l'égard d'une association pieuse soupçonnée de corporatisme (Bibl. Vat., ms. Vat. Lat. 14775 f.48-49v).

31. Elle avait fait don à Notre-Dame des Doms d'un tabernacle en argent (G 709 f.43v 44v, 710 f.34).

32. Même don (G 709 f.54v, 710 f.39).

33. Cf. P. PANSIER, « Les confréries d'Avignon au XIV^e siècle », dans *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1933, p. 5-48 ; voir aussi le catalogue de l'exposition des Archives départementales de Vaucluse, *Bannières et rubans. Confrères, maîtres, compagnons : travailler et s'organiser du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Avignon 2005.

34. Il y est fait davantage référence aux portes de l'ancienne enceinte, aux paroisses et à leurs églises ainsi qu'aux couvents qu'aux rues elles-mêmes dont une quinzaine de noms seulement sont cités régulièrement pour toute la ville.

35. On en trouve un peu partout même s'ils sont particulièrement nombreux dans les rues de la Mirallerie et de la Lancerie, proches du palais ; plusieurs sont originaires de l'Angleterre ; on rencontre aussi quelques *sartrisse*.

L'aménagement sera un peu différent selon qu'il s'agit d'une activité artisanale ou commerciale; mais il faut préciser que bien souvent le travailleur est à la fois artisan et commerçant (drapier, fourreur, chanvrier, orfèvre, etc.) Tantôt il résidera sur le lieu même de son travail, tantôt il aura une habitation différente: c'est le cas de certains drapiers dont la boutique est située rue de la Draperie mais qui habitent le quartier de la place des Trois Pilats, de même pour des bouchers; mais cette précision n'est pas toujours aisée à déceler.

Les maisons du centre ville, principalement sur les paroisses de Notre-Dame la Principale, Saint-Geniès et Saint-Pierre comprennent en général au rez-de-chaussée (*subtulum*), un atelier (*operatorium*) ou une boutique (*apotheca, botica*), voire une pièce voûtée (*crota*) et sont accompagnées par-devant d'une table (*tabula, statia*); celles-ci sont probablement pour la plupart de simples étals mais elles peuvent aussi être pourvues d'un toit. Leurs dimensions varient beaucoup selon les cas d'environ 5 pans (1m,20) à 3 cannes de long (près de 6 m³⁶), leur largeur étant généralement de 4 à 5 pans. Ces tables sont généralement associées à l'immeuble mais elles peuvent aussi être indépendantes: ces locaux commerciaux par leur rapport représentent un bien fort appréciable; la dot de Catherine, fille du défunt changeur Jean Avenier, qui doit épouser le damoiseau Jean Cabesse, promise par sa mère en 1319, comprend deux boutiques avec tables aux Changes³⁷; fille de cordier et veuve de notaire, Douceline Ubaque possède cinq tables de masel près du portail Matheron³⁸. Les tables sont utilisées par de nombreux corps de métiers: tables de changeurs placées devant l'*apotheca*, où s'effectuent les opérations les plus courantes ou plus modestement devant des auberges, tables de pelletiers, tables de bouchers, de boulangers, de fruitiers, de tailleurs ou de savetiers; non loin des Changes, rue Frenerie, existe même une table quelque peu énigmatique qui aurait été occupée successivement par des peintres puis des maçons (*pro arte lathomerie*)³⁹. Les affectations peuvent changer: ainsi des tables de change parviennent aux mains de merciers, voire d'un notaire⁴⁰; la table louée par un mercier est occupée deux ans plus tard

36. [1328 11 juin] « *Item statiam unam anteriorem longitudinis III cannarum vel circa cum quodam subtulo domus Gerbini Bonihominis q.t. Guillelmus de Regio sartor, taxamus de voluntate partium in VI s. pro mense* » (Collect. 52 f.165v).

37. Arch. hospitalières d'Avignon, Aumône de la Petite Fusterie B 2 n°3.

38. Collect. 53 f.31v-32.

39. [14 août 1329] « *Item duas partes operatorii cum uno stare anteriori. domus Johannis de Romanis q.t. mag Johannes de Romanis et Gasbertus Bosselli de Tholosa pictores taxamus de voluntate partium in XII s. pro mense* » (Collect. 52 f.167v); [1^{er} juillet 1357] « *Item tabulam cum pariete altitudinis II cannarum cum dimidia et longitudinis II cannas (sic) et latitudinis tres palmos cum dimidio cum consueto a dicta pariete, que dicta tabula cum juribus et pertinentibus est dom. Bermunde de Romanis, uxoris quondam Johannis de Romanis, que tabula est sita in parochia Beate Marie de Principali et in carreria Frenarie, confront. cum hospitio dicte domine Bermunde quondam, cum hospitio P. Ade et cum carreria publica, quam tenet mag. Johannes de Pariet. (ou Paciet ?) lathomerius, est per nos eidem mag. Johanni pro faciando artem lathomerie in concordia provisum et eique familie usque ad beneplacitum nostrum etc.* » (Collect. 53 f.124).

40. Table de Guimet Abert aux grands Changes occupée par un notaire (Collect. 53 f.81v).

par un orfèvre⁴¹; les tables ont même parfois des destinations simultanées différentes⁴².

J'effectuerai un bref survol des différentes professions exercées à Avignon en insistant cependant sur les métiers de l'alimentation.

Pour nourrir les Avignonnais, il faut bien entendu des bouchers et tripiers, des poissonniers, des volaillers, des pâtisseries, des boulangers, des épiciers, des vendeurs de fruits et légumes et des fromagers. Les plus importants de ces personnages sont probablement les bouchers dont les étals sont répartis très inégalement en quatre points dans la ville; le grand masel (au sud de l'actuelle place de l'Horloge), le petit masel près de l'église Saint-Pierre (qui comporte d'ailleurs une table spéciale de boucherie destinée aux Juifs) et deux autres masels beaucoup moins importants aux portails Matheron et des Infirmières; les bouchers exposent leurs viandes sur des tables qui tantôt leur appartiennent, tantôt représentent un rapport fructueux pour des propriétaires étrangers au métier. Mon fichier m'a donné les noms de près de 400 bouchers dont 18 spécialisés dans le porc et une trentaine dans la triperie mais sans que l'on sache toujours sur quel masel ils exerçaient leur activité. Leur origine est connue pour une centaine d'entre eux provenant de diocèses autres qu'Avignon: peu d'étrangers (5 de Viterbe et 5 de Florence notamment); Lorraine (9) et Massif Central (8 de Clermont, 1 de Saint-Flour, 2 de Limoges) sont assez bien représentés, les environs d'Avignon encore davantage (9 Apt, 7 Carpentras, 1 Cavaillon, 2 Pernes, 3 Vaison, 3 Uzès et 7 Viviers); les origines avignonaises sont moins bien énoncées mais se deviennent notamment d'après l'appartenance à de grandes familles telles les Alexandre, les Giraut, les Parage, les Pelaprat, les Sainte-Eglise, les Vanayre qui ont compté toutes au moins trois membres dans cette corporation. au cours du siècle. Ces bouchers semblent réaliser de fructueuses affaires et sont ou deviennent propriétaires d'hôtels, particulièrement dans la paroisse Saint-Agricol⁴³, les uns près du Grand Masel, les autres un peu plus loin autour du plan de Lunel où ils se font construire de grands et beaux hôtels en pierre de taille; ils possèdent aussi sur cette même paroisse mais à l'extérieur des anciens remparts des maisons ou des terrains, et particulièrement dans un bourguet de la paroisse Saint-Agricol appelé des Millasses, où pourraient bien se trouver le marché aux bestiaux et des abattoirs bien que je ne trouve pas de texte le précisant. Mais les bouchers ne constituent pas toujours un

41. Collect. 53 f.99 et 105v.

42. Une table de masel est ainsi assignée à un poissonnier les jours de jeûne: «*Item tabulam unam filiarum quondam Bertrandi Guersi sitam in massello magno Raymundo de Tholosa peyssonerio assignatam in diebus quadragesimalibus, jejuniis et aliis diebus prout peyssoneriis teneri consuetum*» (Collect. 52 f.27).

43. Quelques-uns cependant, imitant les drapiers, s'installent sur la paroisse de Saint-Symphorien (tels Violet et Étienne Séguret, frères bouchers qui en 1379 divisent l'hôtel qu'ils possèdent en commun près des Trois Pilats) (G 719 f.31).

groupe de population recommandable; quelques-uns sont condamnés à des amendes car le sous-viguier qui inspecte les tables de masel a découvert qu'ils ont tenté de vendre des viandes avariées⁴⁴; ils prennent part à des rixes⁴⁵ et, pour éviter à leurs fils particulièrement turbulents des condamnations trop sévères, les font tonsurer afin qu'ils relèvent de la justice de l'évêque, plus clémente que celle de la ville ou du maréchal; ils participent à des charivaris et l'un d'eux va jusqu'à introduire une concubine dans la chambre conjugale en présence de sa femme⁴⁶; en fait on les redoute un peu et ce n'est qu'exceptionnellement que l'un d'eux est admis au Conseil de Ville⁴⁷.

Moins importants et moins nombreux que les bouchers, les poissonniers (environ 120 dans mon fichier), jouent cependant en raison des jours de maigre et jeûne un grand rôle dans l'alimentation; cependant la cour n'est pas leur meilleur client car elle fait acheter directement au loin des poissons salés et fait venir du Lyonnais et du Mâconnais par le Rhône des poissons d'eau douce vivants que l'on conserve dans un vivier⁴⁸. Au début du siècle, le marché aux poissons se tenait en plein air dans des rues voisines de la milice du Temple (rue Saint-Agricol, rue Félix Gras) mais la foule s'y pressait tellement et les eaux s'écoulant des étals exhalaient une odeur si désagréable que le roi Robert, à la demande du poissonnier avignonnais Hugues de Bras, ordonna le 22 août 1320 la construction d'une halle pourvue d'un dallage et d'un écoulement souterrain évacuant les eaux vers la Sorgue⁴⁹; cette halle jouxtait le grand masel, vers le sud-ouest de notre place de l'Horloge. L'origine des poissonniers n'est connue que dans un petit nombre de cas: outre Avignon, ce sont des diocèses relativement voisins que l'on cite [Sisteron, Viviers, Riez (2), Arles, Aix, Maguelonne (2), Valence, Uzès, Marseille, Nîmes et même Belley (2)]. La majorité de ces commerçants semble être demeurée de condition relativement modeste; certains se sont installés sur le périmètre de l'ancienne enceinte ou dans des bourgs; les plus aisés habitent sur la paroisse Saint-Agricol et de préférence aux abords immédiats de la Poissonnerie: ainsi Hugues de Bras et surtout une famille que l'on suit sur quatre générations dont trois sont représentées par des poissonniers: les Raubat, qui se constituent un patrimoine important, fort bien connu par un inventaire dressé après le décès du dernier rejeton qui a opté pour la profession de changeur; ce texte donne en particulier la description minutieuse de la maison d'habitation avec tout son mobilier⁵⁰.

44. Bibl. Vat., ms. Vat. lat. 14779 f.1v, 5; voir aussi Arch. dép. Vaucluse, 1 G 9 f.157v.

45. 1 G 9 f.37, 42v, 106v, 156v.

46. 1 G 9 f.105v.

47. Jacques Guigues, en 1361 (Arch. mun. d'Avignon, boîte 34 n°983).

48. Cf. St. WEIS, *Die Versorgung des päpstlichen Hofes in Avignon mit Lebensmitteln*, Berlin 2002, p. 392-402.

49. Bibl. mun. Avignon, ms. 3047, p. 5-6.

50. Cf. A.-M. HAYEZ, «La fortune d'une famille de poissonniers à Avignon au XIV^e siècle», dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7^e série, 3 (1982) p. 143-179.

Tout autres sont les épiciers (*speciator, speciarius, apothecarius, piperarius, pebrerius*) qui sont très nombreux (environ 260) dont près d'une centaine d'Italiens, Florentins pour la plupart. Parmi les Avignonnais on compte quelques familles où la profession est de tradition: tels les Alquier, les Redon, les Bérard ou les Isnard de Noves, les Imbert de Lunel, ces derniers arrivés probablement de ces villages dans un passé déjà lointain; il s'y joindra aussi quelques Nîmois; entre eux les unions matrimoniales sont de règle⁵¹. Avignonnais et Italiens demeurent tous dans la vieille ville et souvent dans la rue de l'Épicerie (notre rue des Marchands) où ils ont boutique et habitation; ils jouissent du privilège de pouvoir peser chez eux les denrées achetées ou vendues jusqu'au poids de 49 livres sans s'adresser au fermier des poids et mesures. Les Italiens sont des Toscans pour la majorité, parfois de Lucques ou de Carmignano mais surtout de Florence; ils sont bien implantés dans la ville, détenteurs de biens fonciers et fournisseurs du pape pour la plupart, certains en sont à la seconde génération d'immigrants, telle la famille Migliorini qui compte le père, Jacopo, qui a reçu le titre honorifique de sergent d'armes, et ses deux fils, Agapit et Giovanni; ils côtoient cependant plus qu'ils ne fréquentent leurs collègues avignonnais; si leurs boutiques sont bien situées à l'Épicerie, des marchands italiens ont installé d'importants entrepôts près de la rive du Rhône, entre le port des Périers et l'église Notre-Dame des Miracles, sans doute pour y stocker les marchandises qui arrivent par le Rhône⁵². Sous Grégoire XI l'on constate que 23 Florentins ont choisi la condition de citoyens tandis que 34 ont préféré demeurer courtisans. Plusieurs échapperont cependant à la condamnation et au bannissement qui frappa les Florentins en 1376 et obtiendront à titre individuel de demeurer à Avignon et d'y commercer⁵³.

Les personnages qui confectionnent le pain (environ 240 dans mon fichier) sont désignés tantôt par le mot *pistor* tantôt par celui de *fornerius*; théoriquement les premiers correspondent à nos boulangers tandis que les seconds ne s'occuperaient que de la cuisson; cette spécialisation existe peut-être encore parfois mais il semble qu'elle tende à s'effacer car nous trouvons des individus qui sont qualifiés tantôt par une appellation, tantôt par l'autre. Il s'en faut de beaucoup que nous connaissions l'origine de tous mais une majorité provient de Lorraine (noter la fréquence du prénom Colin) et plus particulièrement du diocèse de Toul; l'on rencontre également quelques Italiens principalement de Plaisance. Ce sont des personnages généralement assez modestes. La plupart de ces boulangers ou fournisseurs habitent sur les paroisses de Saint-Symphorien ou de Saint-Pierre, dans la région des bourgs,

51. Béatrice, fille de l'épicier Pierre Redon, épouse l'épicier Hugues Imbert dit de Lunel et leur fille Garcende, l'épicier Guillaume de Cavaillon.

52. Cf. *Le Terrier avignonnais de l'évêque Anglic Grimoard*, éd. A.-M. HAYEZ, Paris 1993, p. 155-157.

53. Tels Agapit Migliorini (Arch. Vat., Reg. Vat. 238 f.595v), Antonio et Clarocio di Jacopo (Arch. Vat., Reg. Aven. 236 f.487v et Reg. Aven. 225 f.678).

c'est-à-dire au-delà de l'ancienne enceinte⁵⁴; seuls les plus fortunés (en très petit nombre) demeurent dans la vieille ville, et il est parfois précisé que leur habitation comporte un four⁵⁵. Certains boulangers exercent pour une institution : la Pignotte, le monastère Sainte-Catherine par exemple ou encore pour un personnage (Jean Florentin est ainsi le *pistor* du cardinal Guillaume de la Jugie). Mais la cuisson du pain est généralement pratiquée dans quelques fours connus dans toute la ville; l'un d'eux, le four de la Vieille Boucherie, situé approximativement actuelle rue Dorée, n'est peut-être plus en usage, mais plusieurs autres sont souvent cités : ainsi le four des Bertrands (pour lequel une « *societas* » de fourniers est mentionnée en 1395⁵⁶), le four des Frezics⁵⁷, le four de Na Bressa, le four de la Terre⁵⁸, le four des chanoines de Notre-Dame des Doms⁵⁹, situés à peu de distance les uns des autres sur les paroisses Saint-Symphorien et Saint-Pierre mais à l'intérieur de l'ancienne enceinte; il y aurait eu également quelques fours sur la paroisse Saint-Étienne dont l'un nommé four Saint-Paul, rue des Clefs⁶⁰.

Le principal point de vente est proche lui aussi : ce sont essentiellement les environs de l'église Saint-Pierre et plus précisément son cimetière où le pain est présenté sur des « tables à vendre du pain » ou encore plus simplement sur le mur du cimetière lui-même. L'on voit par les infractions et condamnations infligées par la cour temporelle sous Urbain V que des règlements établis par ladite cour et la cour du maréchal associées au conseil de ville pour les boulangers fixaient prix et poids des pains de froment, pain blanc dit de bouche et pain méjean.

Il reste à traiter de quelques métiers concernant l'alimentation à un niveau moins important, qui occupaient une population assez variée. On connaît peu l'origine de la quarantaine de volaillers que j'ai rencontrés : sont cités Lyon, Chalon, Dijon, Langres, Rouen et pour les Italiens Orvieto,

54. Ainsi Bernard Besse, d'ailleurs fils d'un *pistor*, possède un hôtel hors le portail Matheron mais est cité comme voisin rue Saunerie où il exerçait probablement son métier.

55. En 1392 Jean Bertrand, fournier du diocèse de Toul, achète pour 250 florins un hôtel comportant un four dans la rue allant de Sainte-Catherine au portail des Infirmières (G 719 f.125).

56. Les fourniers Colignol Bermond et Colin de Verdun avaient formé une société et loué le four dit des Bertrands en ayant mis en commun chacun 28 écus d'or et 4 gros mais le dit Colin ayant pris femme et souhaitant se retirer, 17 écus lui furent restitués le 1^{er} février 1394, avec promesse de l'autre partie de verser encore 15 florins 15 sous d'ici l'Ascension (G 718 f.44).

57. Qui correspond peut-être à un four, dénommé de façon erronée four des Bertrands, appartenant en commun aux religieuses de Sainte-Catherine et de Saint-Véran et que celles-ci donnèrent à acapte en 1318 à un fournier dénommé Jean Chabran en s'y réservant un droit de cuisson (H. Ste-Catherine 53 n°144).

58. En 1363 il appartenait au marchand de blé Jacques de Gordes et à Mona Chine veuve de Vanni de Pozulis (H Ste-Praxède 56 n°3); en 1366 une moitié de ce four appartenait au lapicide Pierre Calhon (H Ste-Catherine 48) et en 1369 une moitié est acquise par le fournier Jacques Martin, courtisan, probablement originaire de Coutances (H Ste-Praxède 56 n°4), qui détient un emplacement au Costel près de Saint-Pierre, sans doute destiné à la vente (boîte 98 n°2872).

59. « *Quod vocatur de Canonica* », donné à loyer par le chapitre le 11 novembre 1316 à deux fourniers, père et fils, pour 2 ans, à raison de 4 sous par semaine (G 701 f.13v).

60. Mentionné en 1329 et 1389 (H Ste-Catherine 55²).

Foligno et Prato; leur condition est rarement mentionnée: 5 citoyens contre 4 courtisans; ils habitent presque tous sur la paroisse Saint-Symphorien en dehors de l'ancienne enceinte, c'est-à-dire au-delà du portail des Infirmières; il semble qu'ait existé un temps une «poulasserie» proche du grand masel mais dans la deuxième moitié du siècle au moins, le marché s'est transporté et les volailles sont exposées et vendues aux alentours de l'église paroissiale Saint-Symphorien⁶¹ et vers la fin du siècle quelques-uns de nos poulassiers tendent à rapprocher leur habitation de leur lieu de travail. Ce sont des gens assez modestes et nous ne savons rien des conditions dans lesquelles s'exerce leur travail ni sur leurs familles⁶².

L'origine des quelque 70 pâtissiers qui me sont connus est un peu plus diversifiée (15 diocèses: Riez, Clermont, Saint-Flour, Aurillac, Toul, Metz, Verdun, Trèves, Cambrai, Reims, Soissons, Rouen, Chartres, Auxerre, Cahors), mais aucun ne semble connu comme Avignonnais d'origine ou comme Italien et à quatre exceptions près aucun ne semble avoir voulu adopter la citoyenneté. Il ne s'agit plus d'un travail collectif comme pour les fourniers et ils ne sont pas regroupés mais disséminés dans toute la ville, avec cependant une proportion encore assez forte pour les bourgs de la paroisse Saint-Symphorien; l'un des plus favorisés semble encore le pâtissier du cardinal de la Jugie, Raynaud Chatarin, qui acquiert plusieurs hôtels dans ou près de la livrée de celui-ci, c'est-à-dire du Plan de Lunel et qui marie sa fille à un courrier du pape chargé de nombreuses missions.

Les vendeurs de fromages sont une petite quarantaine; à l'exception de deux Italiens dont un Lucquois, ceux dont l'origine est connue viennent tous de la France actuelle: Besançon, Uzès, Lyon, Die (3), Genève; une dizaine a choisi la citoyenneté, trois seulement sont officiellement courtisans, dont le Lyonnais Jean Fabre qui, en compagnie de sa femme Mona, conclut un curieux marché avec son compatriote, le peintre Symonet de Lyon⁶³. Les *fromagerii* demeurent souvent à l'extérieur du portail Matheron tandis que le marché aux fromages se tient dans une rue voisine de l'église paroissiale Saint-Pierre (aujourd'hui rue Armand de Pontmartin).

Nous avons encore une quarantaine de *frucherii*, généralement courtisans, originaires d'une vingtaine de diocèses, dont un Allemand et un Florentin, éparpillés pratiquement dans toute la ville; ils ne possèdent pas ou très peu de biens fonciers; on cite parfois une table ou une loge (notamment près des Augustins, hors le portail Matheron⁶⁴) qui servent à présenter leurs

61. Une partie de notre rue de la Banasterie porte en effet simultanément les noms de rue « devant Saint-Symphorien » et rue de la Poulasserie.

62. Je note tout juste le mariage d'une fille de volailler qui épouse un collègue de son père.

63. Ils lui font don d'une maison rue de la Pousaraque et d'une vigne au terroir, à Massillargues, à charge qu'il entretienne Mona quand elle sera devenue veuve (Arch. mun., boîte 82 n°2716).

64. La ville louait d'ailleurs des emplacements situés en cet endroit à des maraîchers (DD 1 f.14-15v).

denrées. On peut en rapprocher des étalages de même genre, gérés par les producteurs eux-mêmes, les *ortolani* (jardiniers ou maraîchers)⁶⁵; ceux-ci habitent dans l'ancien extra-muros des paroisses Saint-Symphorien et Saint-Pierre et notamment dans le bourg dit des Ortolans; ils sont parfois assimilés à des *laboratores* ou des *brasserii* (ouvriers agricoles), la terminologie lexicographique employée pour les populations rurales dans nos textes n'étant ni précise ni rigoureuse. Un marché aux herbes se tenait au début du siècle dans la paroisse Notre-Dame la Principale, dans une rue nommée *Herboleria* mais il dut déménager lors de l'arrivée des artisans garlandiers; et c'est encore vers les églises de Saint-Pierre et Saint-Symphorien⁶⁶ et leurs cimetières que se replièrent les vendeurs de fruits et légumes.

Si nous ne trouvons qu'une dizaine de personnages qualifiés de *mercatores vinorum*⁶⁷, les *tabernarii* sont extrêmement nombreux (environ 360!) mais une centaine ne nous est connue que par un détail tel qu'une assignation de *subtulum*, *botica* ou *crota* non localisée; ces personnages viennent d'horizons divers (Limousins, Lorrains, Italiens) et sont presque tous courtisans; pour beaucoup, on ne connaît que la paroisse où ils demeurent⁶⁸: peu nombreux sur Saint-Geniès et Notre-Dame la Principale, un peu plus sur Saint-Etienne et Saint-Didier, ils sont près d'une trentaine sur Saint-Agricol et environ une cinquantaine sur Saint-Symphorien et Saint-Pierre. Mais mis à part les tenanciers des tavernes les plus importantes⁶⁹, le métier de tavernier devait être assez précaire et ne constituer bien souvent qu'un appoint⁷⁰. Il est très probable que beaucoup d'habitants d'Avignon qui possédaient au moins un lopin de vigne au terroir faisaient leur vin eux-mêmes ou le faisaient confectonner par leurs serviteurs dans des « tinels » situés sur l'emplacement de l'ancienne enceinte; et rien ne leur interdisait de vendre leurs surplus devant leur maison ou dans leur cave⁷¹ et lorsque l'on institua une gabelle des vins, l'on procéda dans les dernières années du pontificat d'Innocent VI à une enquête sur les quantités détenues dans les caves à la fois des taverniers et des particuliers pour les soumettre au paiement de cette taxe sur les sur-

65. A vrai dire ces derniers forment dans mon fichier une catégorie d'environ 360 personnes mais quelques-uns seulement semblent vendre eux-mêmes directement les légumes qu'ils ont cultivés dans leurs jardins situés à l'extérieur de l'enceinte, notamment à Saint-Lazare.

66. Il y aurait eu dans la rue, près de cette dernière église une quinzaine d'emplacements, dont quelques-uns réservés à des banastiers; cf. A.-M. HAYEZ, « La paroisse Saint-Symphorien d'Avignon au temps des papes », dans *Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1997, p. 28.

67. Généralement installés le long de l'ancienne enceinte.

68. D'après le *Liber divisionis*; encore ignore-t-on si c'est dans la vieille ville ou au-delà de l'ancienne enceinte.

69. Les points d'attraction étant probablement pour Saint-Agricol le grand masel et la poissonnerie, pour Saint-Pierre l'église et ses marchés (tavernes du Four, de Ferramosque, de la Campanie, du Boire) et pour Saint-Symphorien la rue Carreterie.

70. Un certain nombre exerce en même temps un autre métier: savetier, fustier, banastier et surtout sergent des cours du maréchal, temporelle ou épiscopale.

71. Cette pratique était en usage même dans les livrées des cardinaux.

plus qu'ils vendaient ou servaient à boire devant chez eux dans la rue-même⁷².

Il me reste à évoquer très brièvement les autres catégories professionnelles⁷³.

Il faudrait mentionner tout d'abord les changeurs (240 dans mon fichier), allant des grandes sociétés florentines⁷⁴ telles que les Alberti antiqui, qui opèrent de nombreuses opérations pour le compte du pape, aux petits tenanciers qui convertissent la menue monnaie de nombreuses et diverses espèces sur une table de change placée devant leur auberge⁷⁵. Plus de la moitié des changeurs ou banquiers rencontrés sont italiens et surtout toscans; ces grands hommes d'affaires et leurs facteurs occupent la place des Changes, appelée des « Grands Changes » par opposition à un « Petit Change » installé près de l'église Saint-Pierre. Tantôt ils occupent en location hôtels, boutiques et tables qui demeurent un temps à des vieilles familles avignonaises, tantôt ils s'en rendent propriétaires; dans le dernier tiers du XIV^e siècle, ils procèdent également à de nombreux achats immobiliers dans la vieille ville mais la condamnation des Florentins en 1376 met un coup d'arrêt à leurs activités, leurs biens sont saisis et ils doivent quitter la ville, laissant le champ libre aux Lucquois; en fait bien des Florentins obtiendront des mesures de grâce individuelles et se feront même rendre leurs immeubles qui avaient été vendus par la Chambre apostolique. L'on rencontre aussi des changeurs dont l'origine m'est inconnue, d'autres qui proviennent de Clermont, Cahors ou Rodez, mais il faut faire place également à la trentaine de changeurs avignonnais qui subsiste; en fait ce sont souvent des hommes d'affaires qui comme les Florentins, cumulent la banque et le commerce⁷⁶; ils arrivent à un degré où le nom de la profession s'efface devant le titre de « notable », de « *burgensis* » ainsi qu'on les nomme.

Près d'un millier de personnes de mon fichier sont qualifiées de *mercatores*, terme assez vague car il inclut aussi bien des hommes d'affaires de haut vol que des individus assez modestes dont nous ne savons pratiquement rien, excepté lorsque leur qualificatif est accompagné d'une précision: marchand de blé, de bois, de chevaux, de sel, de vin, de chandelles, d'étoffes, de foin, d'huile, de sel, de parchemin etc., ou d'un synonyme, mais qui figurant seul peut nous laisser dans l'hésitation; le grand nombre d'Italiens qui figurent

72. Arch. Vat., Collect. 56, f.107-137v.

73. Cf. A.-M. HAYEZ, « Lieux de savoir et de savoir-faire dans l'Avignon pontifical », dans *Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 2000, p. 42-47.

74. Voir Y. RENOARD, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris 1941 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 151).

75. Ainsi rue Grande Fusterie ou encore aux anciennes portes de la ville.

76. Bertrand Vaquier est qualifié de *speciator* et *campdor*, François Barralh de *mercator* et *campdor*, Jean Milhatii de *draperius* et *campdor*, Jean Velier de *campdor* et *bladerius*.

parmi eux peut-il suggérer tout au plus qu'ils se rattachent souvent au commerce de luxe ?

Les métiers du textile sont nombreux : les drapiers avignonnais (familles Milon, Vaquier, Rasaud, Faraud) posent un problème particulier : leurs étoffes étaient-elles confectionnées ou seulement vendues à Avignon ? Pour une partie du siècle cette dernière hypothèse semble plausible car une bulle du pape Urbain V du 18 mars 1368 fait allusion à une future installation d'un « art de la laine » exempté de charges, bulle insérée dans une lettre des cardinaux Raymond de Canilhac et Jean de Blauzac du 7 juillet 1368 qui prenaient les premières mesures⁷⁷ puis promulguaient une ordonnance à cette fin le 23 septembre 1368⁷⁸, projet qui fut poursuivi et confirmé par Grégoire XI le 23 août 1376⁷⁹ ; en conséquence sous Clément VII la ville encourage l'activité de teinturiers en faisant fabriquer des cuves pour teindre les étoffes et paie le loyer d'une maison où demeurent des drapiers⁸⁰. Par contre l'artisanat du chanvre qui a fait la fortune de vieilles familles avignonnaises (les Ortolan, les Sade, les Larteysut) est bien attesté avec l'existence au terroir de moulins à paroir à proximité de prés pour faire sécher les étoffes ; le cordier Jean Teisseire⁸¹ tient sa boutique dans son hôtel où il demeure près de Saint-Pierre mais fait fabriquer ses cordes dans son *cordegatorium* situé près du Pont de Serres sur la même paroisse mais au-delà de l'ancienne enceinte. La présence de la cour a accru considérablement le nombre des tailleurs, des juponniers, des chaussetiers, des savetiers, des brodeurs⁸², des fourreurs⁸³, des marchands de cuir ou corroyeurs⁸⁴. Les merciers sont installés rue Frenerie, non loin des Changes mais ils détiennent aussi des loges près du palais pontifical⁸⁵.

77. Arch. mun., boîte 15 n°490, trad. M. HAYEZ, « Éviter la récession économique, souci des papes Urbain V et Grégoire XI, au départ d'Avignon », dans *Avignon au Moyen Age*, Avignon 1988, p. 149-151.

78. Arch. mun., boîte 15 n°496 et 496 bis., éd. L. DUHAMEL, « Statuts des drapiers d'Avignon », dans *Annuaire de Vaucluse*, 1892 p. 8-10, cf. *Bannières et rubans, cit.*, p. 18.

79. Arch. mun., boîte 15 n°491 et boîte 23 n°691, trad. Hayez, *cit.*, p. 151-152.

80. Arch. mun., CC 1011 f.490v, 503.

81. L'un des Avignonnais les mieux connus de la période car ses archives personnelles ont été conservées (Arch. mun., boîte 96) ; cf. J. GIRARD, « Un marchand avignonnais au XIV^e siècle », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2^e série, 10 (1910) p. 1-32 ; A.-M. HAYEZ, « Le patrimoine urbain d'un marchand cordier avignonnais : Jean Teisseire (+ 1384) », dans *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 154 (1996) p. 429-484.

82. Une célèbre famille de ces derniers, les Fresenques, est installée non loin du palais, rue de la Mirallerie, où elle voisine avec un grand nombre de tailleurs.

83. Dont l'emplacement traditionnel est sur les paroisses de Notre-Dame la Principale et Saint-Geniès (rues Pelleterie Vieille et Neuve) où des fourreurs immigrants rejoignirent les Avignonnais ; on trouve cependant quelques nouveaux venus sur les paroisses de Saint-Pierre et Saint-Symphorien mais toujours intra-muros.

84. Le marché aux cuirs qui se tenait tous les mardis rue Vieille Pelleterie (actuelle rue des Fourbisseurs) près de Notre-Dame d'Espérance, gênant la circulation, fut déplacé en 1371 dans la rue Couraterie qui prolongeait la Pelleterie neuve. (arch. mun. HH 129).

85. Sur un emplacement à eux dévolu place des Champeaux par les syndics en septembre 1316, c'est-à-dire lors de l'installation de Jean XXII au palais épiscopal (terrier de la ville de 1362, Arch. mun. CC 1 f.29).

La fièvre de construction qui anime la ville suppose la présence de tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, couvreurs, forgerons, plâtriers. Les pierres qui débarquent par le Rhône par le port des Périers sont entreposées non loin de là; il est difficile de localiser les habitations des nombreux maçons ou manœuvres cités dans les comptes pontificaux; cependant quelques lapicides se regroupent dans le bourg de la famille Cabassole situé au-delà du portail Matheron⁸⁶. À la fois charpentiers et marchands de bois de construction, les fustiers avignonnais qui entreposent le bois arrivant par le Rhône au Limas pour le faire sécher puis le débiter ensuite, habitent au début du siècle dans la Grande Fusterie, et tendent ensuite à se replier sur les rues voisines mais les nombreux fustiers employés par le palais, généralement d'origine inconnue, sont disséminés dans toute la ville. Si le seul Guillaume Barnoy qui fournit le palais en fer de 1349 à 1359 semble encore habiter la rue Ferraterie proche de Saint-Pierre, on trouve cependant encore quelques ferratiers ou forgerons dans l'intra-muros mais davantage le long des anciens remparts entre les portails Matheron et Imbert ou au Bourg neuf⁸⁷; près du palais cependant des « payroliers » fabriquent encore des poêles, des chaudières et des cloches dans la rue à laquelle ils ont donné son nom. Les plâtriers (*giperii*) demeurent généralement dans les bourgs et particulièrement sur la paroisse Saint-Symphorien; le plus connu d'entre eux, Jean Convenent, originaire de Paris, est cependant installé près de la Porte Aurose près de la descente de l'escalier de Notre-Dame des Doms⁸⁸. Il semble que les quelques couvreurs que nous connaissons soient également installés sur la paroisse Saint-Symphorien pour recevoir les tuiles qui arrivent de Châteauneuf par le Rhône.

Les arts fleurissent avec des peintres⁸⁹, des sculpteurs⁹⁰, des orfèvres (*argenterii, aurifabri*)⁹¹, des enlumineurs, quelques libraires. Le monde de

86. Y sont cités les lapicides Étienne Chays de Lirac, Raymond Gargas, Bernard Bonofredi alias de Ganiaco, Perrot Galbert et surtout Bérenger de Montagnac (arch. du château de Barbentane), Guichard de Lyon, « magister ymaginum de lapidibus » (Arch. Vat., Reg. Aven. 81, f.444); en 1346 le lapicide Étienne Girard qui y demeurerait reconnaissait avoir reçu pour la dot de Resplandine, son épouse, 31 florins de Jean de Louvres dont il avait acheté les deux tiers d'un hôtel (Reg. Aven. 81, f.345).

87. Notamment Jean Christophe, originaire d'Uzès, grand fournisseur du palais sous Urbain V; c'est peut-être grâce à sa participation à la construction des remparts que Pierre Starenc, originaire du diocèse de Turin mais devenu citoyen, put constituer une fortune estimée à 6 000 florins (arch. mun., CC 21).

88. Cf. G 714-719 passim.

89. Ceux dont le domicile nous est connu semblent résider de préférence sur la paroisse Saint-Agricol, ainsi Simonet Colombe, Étienne Grand, Guillaume Barthélemy dit Nobis, qui a épousé la fille du fustier Giraud Bres et habite rue Miraillerie.

90. Dont Jean Lavenier dit de Paris qui demeurait dans la livrée de Beaufort sur la paroisse Saint-Symphorien, Guichard de Lyon au bourg Cabassole, Barthélemy Cavalier près de l'ancien Temple; ce dernier exécuta une statue de st Pierre placée en 1377 sur la tour du Châtelet que l'on transporta de son atelier auprès du pont et que Guillaume Barthélemy recouvrit ensuite d'or fin.

91. Habitant assez souvent rue de l'Argenterie ou dans ses environs; plusieurs étaient originaires de Sienna.

la santé comprend des médecins et chirurgiens⁹², de très nombreux barbiers.

Il faudrait encore évoquer la présence de multiples « divers » : parchemiers, hôteliers, armuriers, vendeurs de chevaux, celle des maréchaux-ferrants, celle des juifs⁹³ qui exercent souvent le métier de courtier, enfin celle de femmes reléguées généralement à d'humbles métiers tels que celui de fabricantes de chandelles, lavandières ou tavernières, mais l'on trouve aussi parmi elles deux « femmes d'affaires » : une épicière et une serrurière qui devenues veuves ont repris l'affaire de leur mari. Tout cela resterait encore à étudier mais arrêtons là cette énumération.

Ce bref exposé ne rend compte que très imparfaitement de la situation exceptionnelle qui régnait à Avignon avec la présence de la papauté mais avec un pape qui pendant une partie du siècle n'était pas encore seigneur de la ville ; la population était constituée d'éléments hétérogènes, citoyens et courtisans : aux Avignonnais qui continuaient leurs activités traditionnelles, était venue s'ajouter la foule de personnages issus de pays divers qui travaillaient pour la cour pontificale ou du moins dans le sillage de celle-ci. Après l'acquisition d'Avignon à la reine Jeanne par Clément VI surtout, les rapports entre les diverses catégories socio-professionnelles des deux communautés de citoyens et de courtisans durent évoluer vers une certaine osmose déjà esquissée à travers la vie quotidienne, la proximité des lieux de travail et d'habitation, les contacts dans les associations pieuses spécialisées professionnellement ou non, des mariages entre autochtones et immigrés ainsi que l'obtention éventuelle de la qualité de citoyen qui aboutissait même pour quelques-uns à l'entrée au Conseil de ville ; l'union de tous devant l'arrivée de la guerre et les « societates » qui se constituèrent pour assurer la protection de la ville devaient faire le reste.

Anne-Marie HAYEZ

92. J'en compte près d'une trentaine.

93. Sur 300, 120 ont une activité connue.